



Rejoignez les rangs de nos écoles !



Le guide est disponible en arabe, en birman, en français, en kirundi, en népalais, en espagnol, en swahili et en vietnamien.

Égalité des chances : Ce contenu est disponible sous d'autres formes destinées aux personnes en situation de handicap. Pour bénéficier d'un accès adapté, veuillez appeler le 1.800.253.0101 (téléscripteur) ou le 1.800.253.0195 (voix).

COORDONNÉES

(Vous devrez composer le 802 pour tous les appels à l'intérieur de l'État).

Nos écoles Pour plus d'informations, visitez le site www.bsdtv.org

École	Proviseur/Directeur	Adresse	Téléphone	Fax
École secondaire de Burlington	Sabrina Westdijk	67 rue Cherry	864-8411	864-8408
Centre technique de Burlington	Jason Reed	29 rue Church	864-8426	864-8521
École primaire Champlain	Joe Resteghini	800 rue Pine	864-8477	864-2157
Académie Eagle Bay	Bobby Riley	20 rue Rock Point	864-8496	864-8408
Programme d'éducation préscolaire	Stacie Curtis	150 avenue Colchester	864-8463	864-8452
École primaire d'Edmunds	Michelle Basile	299 rue Main	864-8473	864-2166
Collège d'Edmunds	John Oliver	275 rue Main	864-8486	864-2218
École primaire Flynn	Sally Hayes	1645 avenue North	864-8478	864-2145
Collège Hunt	Melanie Alexander	1364 avenue North	864-8469	864-8467
Académie des arts intégrés	Mattie Scheidt	6 rue Archibald	864-8475	864-2162
École primaire C.P. Smith	Len Phelan	332 rue Ethan Allen Pkwy	864-8479	864-4923
Académie du développement durable	Nina Oropeza	123 rue North	864-8480	864-2161

Bureaux de district Pour plus d'informations, visitez le site www.bsdtv.org

Bureau	Nom	Adresse	Téléphone	Fax
Surintendant	Tom Flanagan	150 avenue Colchester	864-8474	864-8501
Directrice exécutive de l'enseignement et de l'apprentissage	Stephanie Phillips	150 avenue Colchester	864-8492	864-8501
Directrice des ressources humaines	Michelle Meola	150 avenue Colchester	864-2159	540-3010
Directrice des élèves multilingues	Miriam Ehtesham-Cating	150 avenue Colchester	865-5332	864-8501
Directrice de l'équité	Sparks	150 avenue Colchester	865-4168	864-8408
Directeur exécutif des finances et des opérations	Nathan Lavery	150 avenue Colchester	864-8462	864-8501
Directrice des services alimentaires	Laura La Vacca	405 rue Pine	864-8416	864-8438
Directeur des subventions	Barry Gruessner	150 avenue Colchester	864-8462	864-8501
Directeur des services immobiliers	Lyall Smith	287 chemin Shelburne	864-8453	864-8513
Directrice exécutive des services de soutien aux élèves	Kellie Klasen	150 avenue Colchester	864-8456	864-8501
Directrice des opportunités d'apprentissage élargies	Emma Membrino	150 avenue Colchester	540-0285	864-8501
Directeur de l'engagement	Victor Prussack	150 avenue Colchester	316-6653	864-8501

SOMMAIRE

Calendrier de l'année scolaire	3-14	Médicaments à l'école	21
Aménagements	15	Recruteurs militaires/post-secondaires	21
Gestion de l'amianté	15	Non-discrimination	21
Présence/absences/retards	16	Coordonnées des parents/tuteurs	22
Bizutage/harcèlement/intimidation	16	Loi sur la protection des droits de l'élève	22
Recherche d'enfants	19	Fermeture de l'école	22
Conduite	19	Sécurité à l'école	22
Pratiques réparatrices	19	Dossiers/informations sur les élèves	23
Drogues/Alcool	20	Qualifications des enseignants et des paraprofessionnels	24
Tabac	20	Tutorat/services de soutien à domicile	24
Système de soutien pédagogique	20	Enregistrements vidéo/ films/ photographies	24
Usage responsable de l'ordinateur, du réseau et de l'internet	20	Possession d'armes	24
Âge d'admission	21		
Dépistage auditif et oculaire	21		

Conseil scolaire Pour plus d'informations, visitez le site www.bsdtv.org

Département	Nom	Téléphone résidentiel	Terme du trimestre	Courriel
1	Gary Golden	735-6058	2027	ggolden@bsdtv.org
2	Polly Vanderputten	578-8653	2024	pvanderputten@bsdtv.org
3	Latasha McDonald	829-1869	2026	lmcdonald@bsdtv.org
4	Martine Gulick	488-4445	2026	mgulick@bsdtv.org
5	Lucia Campriello	391-0079	2026	lcampriello@bsdtv.org
6	Clare Wool	917-912-4333	2026	cwool@bsdtv.org
7	Monika Ivancic	540-0830	2026	mivancic@bsdtv.org
8	Bill Church	922-0432	2026	bchurch@bsdtv.org
District	Nom	Téléphone	Terme du trimestre	Courriel
Centre	Jean Waltz	355-7856	2025	jwaltz@bsdtv.org
Sud	Jeffrey Wick	917-282-5256	2025	jwick@bsdtv.org
Nord	Kendra Sowers	598-2346	2025	ksowers@bsdtv.org
Est	Matthew Price		2027	mprice@bsdtv.org

Remarque : sauf indication contraire, toutes les adresses se trouvent à Burlington VT 05401

AUGUST '25

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10 BHS: Meet the Coaches - SeaWolves Football 6PM	11 BHS: SeaWolves Football Tryouts/Preseason Begins 3PM BHS: Open House 5:45-8PM	12	13	14 BHS: Fall Sports Tryouts/Preseason Begins	15	16
17	18	19 District: New Teacher Orientation	20 District: New Teacher Orientation	21 District: Teacher Inservice	22 District: Teacher Inservice	23
24 SA: Kindergarten Playground Meet-Up 9-10AM	25	26 District: Inservice C.P. Smith: Kindergarten Welcome & Open House 12-1PM C.P. Smith: Informal Open House-Grades 1-5 1-2PM EES: Welcome Back Ice Cream Social 2-3PM Flynn: Informal Open House: K-2, 10:30-11AM; 3-5, 11-12PM HMS: 6th Grade Social 2-3PM IAA: Informal Open House 1-2PM SA: Back-to-School Popsicle Party 3-4PM	27  District: First Day of School! First Day BKids Afterschool Grades 1-5 BHS: Half Day: 9th grade, 7:45-11:30AM; 10th-12th, 12-3:15PM EES: Welcome Coffee 8:15-9AM EMS: Nia and Journey Ice Cream Social 4-5PM Flynn: First Day Coffee on Kindergarten Side 8AM SA: Community Coffee Event 8:10-8:30AM	28	29	30
31	District: Inservice EMS: Voyager and Unity Ice Cream Social 4-5PM			BTC: First Day of Classes HMS: Meet the Coaches: Fall Sports Meeting 3:15PM	BHS: First Day of Fall Sports Regular Season EMS: Meet the Coaches: Fall Sports Meeting 3:15PM	



SEPTEMBER '25

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
	1 District: Labor Day (No School)	2 District: First Day of BKids Afterschool for Kindergarten HMS/EMS: Fall Sports Tryouts/Preseason Begins PreK: First Day of PreK PreK: Half Days Until 11:30	3 HMS/EMS: Fall Sports Tryouts/Preseason Begins HMS: Panthers PTO 6:30-7:30PM SA: Intro to School Culture and RP for New Families 5-6PM SA: SA PTO meeting 6-7PM	4 Champlain: PTO Meeting 6:30PM EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: Picture Day Flynn: Vision and Hearing Screening Flynn: PTO Meeting 6:30PM HMS/EMS: Fall Sports Tryouts/Preseason Begins PreK: Half Days Until 11:30	5 Champlain: Harvest Fest EES: PTO Meeting EES: Welcome BBQ 5:30-7PM Flynn: Vision and Hearing Screening HMS/EMS: Fall Sports Tryouts/Preseason Begins PreK: Half Days Until 11:30 SA: Picture Day & School Community Picture Day 8:10AM	6
7	8 BHS: Picture Day C.P. Smith: Vision and Hearing Screening	9 BHS: Picture Day C.P. Smith: Picture Day All Day C.P. Smith: Vision and Hearing Screening EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	10 HMS: Vision and Hearing Screening HMS: Panther PTO Meeting 6:45-8PM	11 BHS: Open House - 5:45-8PM C.P. Smith: Fall Open House 6:30-7:30PM IAA: Vision and Hearing Screening	12 District: Playing Fields Back to School Event (Edmunds Campus) EES: Picture Day 8:30-9:30AM IAA: Vision and Hearing Screening SA: Community Meeting 8:10-8:30AM SA: Intro to School Culture and RP for New Families	13
14	15 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM HMS/EMS: First Day of Fall Sports Regular Season SA: Vision and Hearing Screening	16 SA: Vision and Hearing Screening	17 Eagle Bay: Vision and Hearing Screening Flynn: Open House and Back to School BBQ 5-7PM	18 Champ: Open House and Curriculum Night 5:30-6:30PM EES/EMS: Vision and Hearing Screening EES: Open House 5:30-6:30PM EMS: Fall Open House 6:30-7:30PM HMS: Parent/Guardian Open House & Potluck Dinner 5:30-7:30PM IAA: Open House 5:30-6:30PM SA: Community Dinner/ Open House 5PM	19 C.P. Smith : Kindergarten Welcome Ceremony 8:15-9AM HMS: Picture Day	20
21	22 EES/EMS: Vision and Hearing Screening <i>Rosh Hashana begins (sunset)</i>	23 BTC: Open House for Cherry Street 6-7PM EES/EMS: Vision and Hearing Screening	24 BTC: Open House for 200 Davinci Drive 6-7PM Champlain: Vision and Hearing Screening <i>Rosh Hashana ends (sunset)</i>	25 District: Early Release (Professional Learning) (No BKids Afterschool) (No PreK) EMS: Switch It Up Day 8-11:30AM	26 Champlain: Vision and Hearing Screening	27
28	29 BHS: Vision and Hearing Screening	30 BHS: Vision and Hearing Screening				

OCTOBER '25

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
			1 District: Pan African Choir Concert - HMS Auditorium 6PM Flynn: Vision and Hearing Screening Rescreen SA: PTO Meeting 6-7PM <i>Yom Kippur begins (sunset)</i>	2 District: Yom Kippur/ Dashain (No School) <i>Yom Kippur ends (sunset)</i> <i>Dashain</i>	3 District: Professional Development (No School) BHS: Fall Parent Conferences 9-12PM EES: PTO Meeting	4
5	6 BHS: Vision and Hearing Screening <i>Sukkot begins</i>	7 BHS: Vision and Hearing Screening	8 HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM IAA: PTO Meeting 6-7:30PM SA/IAA: Vision and Hearing Screening Rescreen SA: PTO Meeting 6-7PM	9 Champlain: PTO Meeting 6:30PM C.P. Smith/HMS: Vision and Hearing Screening Rescreen EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: PTO Meeting, 6:30PM HMS: Picture Retake Day	10 EES/EMS: Vision and Hearing Screening Rescreen SA: Community Meeting 8:10-8:30AM	11 BHS: Homecoming Dance 8-11PM
12	13 Champlain: Vision and Hearing Screening Rescreen IAA: Picture Day 8-2:30PM <i>Sukkot ends</i> <i>Shmini Atzeret/Simchat Torah begins</i> <i>Indigenous Peoples' Day</i>	14 EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	15 BHS: Early Release for Fall Testing Eagle Bay: Vision and Hearing Screening Rescreen <i>Shmini Atzeret/Simchat Torah ends</i>	16 BHS: Fall Chorus Concert - BHS Music Dept. 7PM Flynn: Vision and Hearing Screening Rescreen	17 HMS: Panthers Movie Night 6:30- 8:30PM	18 BHS: Last Day of Fall Sports Regular Season <i>Dipawali/Tihar begins</i>
19 SA : Harvest Run	20 BHS: Vision and Hearing Screening Rescreen C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM	21 BHS: Vision and Hearing Screening Rescreen BHS: Fall Sports Playoffs Begin	22 C.P. Smith/HMS/IAA/SA: Vision and Hearing Screening Rescreen HMS: Family Advisory Group 5-6PM HMS: Panthers Family Art Night (Grade 6) 6-7PM	23 District: Dipawali (No School) <i>Dipawali/Tihar ends</i>	24 C.P. Smith: Harvest Costume Dance 5:30-7PM EES/EMS/Champlain: Vision and Hearing Screening Rescreen IAA: Fall Fest, 5:30-6:30PM	25 HMS: UBUNTU Service Project: Putting the Garden Beds to Bed 11AM-1PM SA: Harvest Dance 1-2:30PM
26	27	28	29	30 Flynn: Fall Book Fair and Pancake Breakfast 5-7PM	31 <i>Samhain</i> <i>Halloween</i>	



NOVEMBER '25

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
						1
2	3	4	5 Flynn: PTO Meeting 6:30PM HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM SA: PTO Meeting 6-7PM	6 District: Early Release (Professional Learning) (No BKids Afterschool) (No PreK) EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM	7 EES: PTO Meeting SA: Community Meeting 8:10-8:30AM	8 SA: Fall Work Day (Tentative)
9	10 HMS: Meet the Coaches/ Winter Sports Meeting	11 EMS: Meet the Coaches/ Winter Sports Meeting EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	12 IAA: PTO Meeting 6:00-7:30PM	13	14 EMS: Fall Dance 6-7:30PM Flynn: School Play HMS: Ruby Bridges Walk	15 Flynn: School Play
16 Flynn: School Play	17 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM HMS/EMS: Winter Sports Tryouts/Preseason Begins	18 HMS/EMS: Winter Sports Tryouts/Preseason Begins	19 HMS/EMS: Winter Sports Tryouts/Preseason Begins	20 BHS: Musical 7PM HMS/EMS: Winter Sports Tryouts/Preseason Begins	21 BHS: Musical 7PM HMS/EMS: Winter Sports Tryouts/Preseason Begins	22 BHS: Musical 7PM
23	24	25	26	27	28	29
30	District: K-8 Parent Conferences; 9-12 Professional Learning (No School)	District: K-8 Parent Conferences; 9-12 Professional Learning (No School)	District: Thanksgiving Recess (No School)	District: Thanksgiving Recess (No School) <i>Thanksgiving</i>	District: Thanksgiving Recess (No School)	



DECEMBER '25

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
	1 BHS: Winter Sports Tryouts/Preseason Begins	2	3 HMS: Title I Meeting 8:30-9:30AM HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM SA: PTO Meeting 6-7PM	4 BHS: Winter Concert - BHS Music Dept. 7PM EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM	5 Champ: Teacher potluck, cookie theme! All day! EES: PTO Meeting	6 BHS: New England Music Festival Auditions (High School)
7	8 HMS/EMS: First Day of Winter Sports Regular Season	9 EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	10 HMS: Winter Concert - Grades 7&8, 6-7:30PM IAA: PTO Meeting 6:00-7:30PM	11 EMS: Orchestra Concert 7-8PM	12 BHS: First Day of Winter Sports Regular Season HMS: Winter Dance 6:30-8PM SA: Community Meeting 8:10AM-8:30AM	13
14 <i>Chanukah begins (sunset)</i>	15 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM	16 EMS: Chorus Concert 7-8:30PM	17 HMS: Winter Concert - 6th Grade 6-7:30PM	18	19 C.P. Smith: Winter Concert 1:30-2:45PM	20
21 <i>Yule begins</i>	22 <i>Chanukah ends (sunset)</i>	23 Champ: Sing A-Long Students and Families 1:45PM	24 District: Winter Break (No School) <i>Christmas Eve</i>	25 District: Winter Break (No School) <i>Christmas Day</i>	26 District: Winter Break (No School)	27
28	29 District: Winter Break (No School)	30 District: Winter Break (No School) <i>Tamu Loshar (Gurung New Year) begins</i>	31 District: Winter Break (No School) <i>New Year's Eve</i>			



JANUARY '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
				1 District: Winter Break (No School) <i>New Year's Day</i> <i>Tamu Loshar (Gurung New Year) ends</i> <i>Yule ends</i>	2 District: Winter Break (No School)	3
4	5 District: WIDA Testing Begins C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM	6	7 HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM SA: PTO Meeting 6-7PM	8 EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM	9 District: WIDA Testing Begins EES: PTO Meeting SA: Community Mtg + Celebration of Learning 8:10-8:30AM	10 BHS: VT All-State Music Auditions (High School)
11	12	13 EMS: Band Concert 7-8:30PM	14 IAA: PTO Meeting 6:00-7:30PM	15	16 HMS: The Beloved Community Event	17 BHS: VT All-State Music Auditions (High School) - Snow Date
18	19 District: Dr. Martin Luther King Jr. Day (No School) <i>Sonam Loshar (Tamang New Year)</i>	20 EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	21 HMS: Family Advisory Group 6-7PM	22 District: Early Release - Professional Learning (No BKids Afterschool) (No PreK) EMS: Switch It Up Day 8-11:30AM	23 BTC: Prospective Student Visit Day	24
25	26	27	28	29 BHS: Small Ensemble Concert - BHS Music Dept 7PM	30 Flynn: Family Traditions Dinner 5:30-7PM	31 EES: Math Night 5-7PM



FEBRUARY '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
1 <i>Imbolic</i>	2 BHS: Chorus Pops Concert - BHS Music Dept. 7PM <i>Laylat al Baraat begins (sunset)</i>	3 BTC: Information Night for Cherry Street 5-7PM <i>Laylat al Baraat ends (sunset)</i>	4 BTC: Information Night for 200 Davinci Drive 5-7PM HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM SA: PTO Meeting 6-7PM	5 EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM	6 EES: PTO Meeting	7 BHS: Winter Ball Dance 8-11PM
8	9	10 EES: Fine Arts Night (Grades 3-5) 5-7PM	11 IAA: PTO Meeting 6:00-7:30PM	12 EES: Fine Arts Night (Grades 3-5) Snow Date 5-7PM	13 Flynn: Talent Show 6PM HMS: Love is Love Dance 6:30-8PM SA: Community Meeting 8:10-8:30AM	14 BHS: Last Day of Winter Sports Regular Season BTC: Information Day for All Locations 10-12PM
15	16 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM HMS: Meet the Coaches/ Spring Sports Meeting 3:15PM <i>Presidents' Day</i>	17 BHS: Winter Sports Playoffs Begin EMS: Meet the Coaches/Spring Sports Meeting 3:15PM EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM <i>Lunar New Year Vietnamese New Year begins Ramadan begins</i>	18 <i>Sonam Loshar (Tamang New Year) Ash Wednesday</i>	19 BHS: One Act Festival 7PM <i>Vietnamese New Year ends</i>	20 BHS: One Act Festival 7PM	21 BHS: One Act Festival 7PM
22	23 District: Winter Break (No School)	24 District: Winter Break (No School)	25 District: Winter Break (No School)	26 District: Winter Break (No School)	27 District: Winter Break (No School)	28
						



MARCH '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
1	2 District: Winter Break (No School) <i>Purim begins</i>	3 District: K-12 Parent Conferences; Town Meeting Day - Don't forget to vote! (No School) <i>Purim ends</i>	4 District: Early Release - Parent Conferences (No BKids Afterschool) (No PreK) <i>Holi begins (sunset)</i>	5 EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM HMS/EMS: Volleyball Tryouts/Season Begins <i>Holi ends (sunset)</i>	6 EES: PTO Meeting HMS/EMS: Volleyball Tryouts/Season Begins	7
8	9	10 EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	11 BHS, EMS, HMS: BSD Orchestra Night at Hunt Middle School 7-8PM IAA: PTO Meeting 6:00-7:30 SA: PTO Meeting 6-7PM	12 Flynn: PTO Meeting 6:30PM	13 District: Last Day for WIDA Testing SA: Community Meeting 8:10-8:30AM	14
15	16 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM	17	18 <i>Ash Wednesday</i>	19 BHS: New England Music Festival (High School) <i>Eid- Ul- Fitr begins</i> <i>Ramadan ends</i>	20 District: Eid (No School) BHS: New England Music Festival (High School) <i>Eid- Ul- Fitr ends</i>	21 BHS: New England Music Festival (High School)
22	23 BHS: Baseball/Softball Pitchers & Catchers Report for Preseason	24	25	26	27 Flynn: Family Skate Night at Leddy 6-7:30PM HMS: Panthers Rollerskate Night @ O.N.E. Center 6:30-8PM	28 SA: Silent Auction & Pancake Breakfast 8:30-11:30AM
29	30 BHS: Spring Sports Tryouts/Preseason Begins HMS: Panthers PTO Meeting 5-6PM HMS: Panthers Family Art Night (all grades) 6-7:30PM	31	 			

APRIL '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
			1 <i>Passover begins (sunset)</i>	2 EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM SA: Skate Night @ Leddy 5-7PM <i>Holy Thursday</i>	3 C.P. Smith: Family Skate Night at Leddy Arena 5:30-7PM EES: PTO Meeting <i>Good Friday</i>	4 HMS/EMS: Last Day of Volleyball Season
5 <i>Easter</i>	6 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM HMS/EMS: Spring Sports Tryouts/Preseason Begins	7 BHS: "Testapalooza" & PLP Presentations	8 BHS: "Testapalooza" & PLP Presentations IAA: PTO Meeting 6-7:30PM SA : PTO Meeting 6-7PM	9 EES: Fine Arts Night (K-2) 5-7PM <i>Passover ends (sunset)</i>	10 BHS: District Jazz Festival (High School) SA: Community Meeting 8:10-8:30AM	11
12	13 BHS: First Day of Spring Sports Regular Season <i>Thingyan (Water Festival) begins</i>	14 EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	15 HMS: Family Advisory Group 6:30-7:30PM SA: Community Dinner 5-7PM	16 BHS: Fine Arts Night & Spring Concert; Visual Arts Exhibits 6PM Musical Performances 6:30PM EES: Fine Arts Night (K-2) Snow Date 5-7PM <i>Thingyan (Water Festival) ends</i> <i>Holy Thursday</i>	17	18
19	20 District: Spring Break (No School)	21 District: Spring Break (No School)	22 District: Spring Break (No School)	23 District: Spring Break (No School)	24 District: Spring Break (No School)	25
26	27 HMS/EMS: First Day of Spring Sports Regular Season	28	29	30		



MAY '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
					EES: PTO Meeting EES: Skate Night 5-7PM EMS: Spring Musical 6:30-8:30PM HMS: Panthers PTO Meeting 7:45-8:45PM <i>Beltane</i>	BHS: PROM 8-11PM EMS: EMS Spring Musical 6:30-8:30PM HMS: UBUNTU Service Project: Perennial Planting Day 2-4PM
3 SA: Spring Work Day	4 <i>Staff Appreciation Week</i>	5 <i>Staff Appreciation Week</i>	6 HMS: Spring Chorus Concert 6-7:30PM SA: PTO Meeting 6-7PM <i>Staff Appreciation Week</i>	7 BHS: VT All-State Music Festival (High School) EMS: Family Advisory Group Meeting 5:15-6:15PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM HMS: Panthers PTO Meeting 6:30-7:30PM <i>Staff Appreciation Week</i>	8 BHS: VT All-State Music Festival (High School) EMS: Spring Dance 6-7:30PM SA: Community Meeting 8:10-8:30AM <i>Staff Appreciation Week</i>	9 BHS: VT All-State Music Festival (High School)
10	11 SA: Student Spring Garden Work Week	12 EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM HMS: Panthers Science Fair 5-6:30PM SA: Student Spring Garden Work Week	13 BHS: NHS Induction Ceremony 7-8PM HMS: Spring Orchestra Concert 6-7:30PM IAA: PTO Meeting 6:00-7:30PM SA: Student Spring Garden Work Week	14 BHS: Spring Play 7PM BTC: NTHS at SMC 6PM SA: Student Spring Garden Work Week	15 BHS: Spring Play 7PM SA: Student Spring Garden Work Week	16 BHS: Spring Play 7PM
17	18 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30-7PM	19 EMS: Orchestra Concert 7-8PM	20 Flynn: Kindergarten Orientation HMS: Spring Band Concert 6-7:30PM SA: Variety Show 5:30PM	21 BHS: Small Ensemble Concert - BHS Music Dept 7PM EMS: Chorus Concert 7-8:30PM <i>Shavuot begins (sunset)</i>	22 EMS: Switch It Up Day 8-11:30AM HMS/EMS: Early Dismissal 11:30AM	23 <i>Shavuot ends</i>
24	25	26	27	28 EMS: Band Concert 7-8:30PM HMS/EMS: Rising 6th Grade Parent/Guardian Information Night 6-7:30PM	29 C.P. Smith: Spring Concert 1:30-2:45PM EES: End Of Year BBQ 5:30-7PM SA: Trout Parade (Tentative)	30 BHS: Last Day of Spring Sports Regular Season
31 District: Memorial Day (No School) <i>Memorial Day</i>		<i>Eid-UI-Adha begins</i>	<i>Eid-UI-Adha ends</i>			



JUNE '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
	1 BHS: YES Program Begins	2 BHS: Spring Sports Playoffs Begin	3 HMS: Family Advisory Group + Panthers PTO Meeting 6-7:30PM SA: PTO Meeting 6-7PM	4 EMS: Gallery Walk 4-5PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM	5 EMS: 8th Grade Dance 6-7:30PM EES: PTO Meeting PreK: Last Day of PreK SA: Community Mtg + Celebration of Learning 8:10-8:45AM SA: End-of-Year Potluck Picnic 4:30-6:30PM	6
7	8 BHS: ACE (Athletic) Awards 6:30-8PM	9 BTC: Recognition Night at UVM 6PM EMS: EngageEMS PTO Meeting 6:30-7:30PM	10	11 EMS: Awards Assembly 8:10-9:15AM	12 BHS: YES Presentations of Learning	13
14	15 District: Earliest Last Day for Students! (Subject to Change Based on Weather Closures) - Early Release Flynn: Annual Departure Parade 11:30AM HMS: Panther Field Day (Grade 8) SA: Annual Clap Out 11:30AM	16	17 District: Earliest Last Day for Teachers! (Subject to Change Based on Weather Closures)	18	19 District Juneteenth - District Closed <i>Juneteenth</i>	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



JULY '26

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
			1	2	3	4 <i>Independence Day</i>
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		





Inscription annuelle des anciens élèves

Pour la plupart des documents relatifs à la rentrée scolaire, le district utilisera un système en ligne appelé PowerSchool. Ce système vous permet de mettre à jour les informations dont nous disposons en ce qui vous concerne et en ce qui concerne votre/vos élève(s). Chaque été, les familles reçoivent une communication de l'école avec des instructions sur la façon de se connecter pour compléter ce processus de mise à jour.

Le formulaire en ligne collecte les coordonnées, les formulaires d'autorisation, etc. Ces formulaires sont obligatoires pour tous les élèves.

Les élèves peuvent ne pas être autorisés à se rendre à l'école et leur appareil électronique (iPad/Chromebook) peut être retenu si les informations suivantes ne sont pas à jour : Formulaire médical, formulaire de contact en cas d'urgence, formulaire de vaccination et formulaire de repas (si nécessaire).

Nous vous remercions de l'aide apportée en remplissant ces formulaires.



Nutrition infantile et services alimentaires

En 2025-2026, tous les repas dans toutes les écoles seront proposés gratuitement à tous les élèves.

Le projet nutritionnel de l'école de Burlington (BSFP) s'engage à assurer l'accès à des repas de qualité à tous les élèves du BSD. Notre équipe a pour mission de contribuer à la réussite scolaire et à l'acquisition d'habitudes alimentaires saines qui mèneront à des pratiques nutritionnelles positives tout au long de la vie. Le petit-déjeuner, le déjeuner et les repas extrascolaires sont servis dans toutes les écoles.

Les repas scolaires sont proposés aux élèves dans le cadre du Programme national de déjeuner et de petit-déjeuner à l'école et sont conformes aux directives nutritionnelles prescrites par la Loi de 2010 sur les enfants en bonne santé et sans faim. Cette loi a été élaborée pour réduire les cas d'obésité infantile en offrant aux élèves des choix plus sains. Tous les repas, aliments et boissons sont préparés et servis par des professionnels qualifiés en matière de nutrition infantile.

Repas proposés :

- Petit-déjeuner GRATUIT pour tous les élèves.
- Fruits et légumes GRATUITS pour les élèves de la maternelle à la cinquième année dans les écoles éligibles.

(Suite à la page suivante.)

DISTRICT SCOLAIRE DE BURLINGTON GUIDE DE FAMILLE 2025-26



Notre mission est d'octroyer des diplômes aux élèves qui : GESTION DE L'AMIANTE

- Valorisent différentes cultures
- S'engagent auprès de la communauté
- Communiquent de façon efficace
- Pensent de façon créative
- Résolvent les problèmes avec habileté
- Atteignent le plus haut niveau académique, intellectuel et personnel

Notre vision :

Cultiver des personnes bienveillantes, créatives et courageuses - Rejoignez les rangs de nos écoles !

Nos convictions fondamentales :

- Chaque enfant peut réussir
- Les familles et la communauté sont des partenaires dans l'éducation de nos enfants
- La diversité et l'inclusion favorisent la solidité des écoles et des communautés
- Un environnement accueillant et encourageant renforce l'apprentissage
- L'autoréflexion et la responsabilisation améliorent nos pratiques

Notre repère fondamental :

Chaque élève est mis à l'épreuve, responsabilisé et engagé.

AMÉNAGEMENTS

Le district scolaire de Burlington s'engage à assurer l'égalité d'accès à toutes les fonctions gérées par le district. Les personnes en situation de handicap nécessitant des aménagements particuliers pour participer à des événements organisés par le district scolaire doivent en informer le directeur/la directrice de l'école ou l'administrateur responsable du programme ou de l'activité en question suffisamment à l'avance pour leur permettre de se préparer convenablement.

La Loi sur les mesures d'urgence contre les risques liés à l'amiante (AHRA) 40 CFR 763.93 [g] [4] exige qu'une notification écrite soit donnée pour que les écoles/établissements suivants disposent de plans de gestion de l'amiante pour le contrôle et l'entretien en toute sécurité des matériaux contenant de l'amiante qui se trouvent dans leurs établissements. Ces plans de gestion sont disponibles et accessibles au public au niveau du bureau administratif de chacune des installations énumérées ci-dessous ainsi qu'au bureau principal du district situé au 150 avenue Colchester.

Éducation préscolaire

150 avenue Colchester, Burlington, VT 05401

École primaire Champlain

800 rue Pine, Burlington, VT 05401

École primaire et collège d'Edmunds

275 rue Main, Burlington, VT 05401

École primaire Flynn

1645 avenue North, Burlington, VT 05408

Académie des arts intégrés

150 avenue Colchester, Burlington, VT 05401

École primaire C.P. Smith

332 chemin Ethan Allen, Burlington, VT 05408

Académie du développement durable

123 rue North, Burlington, VT 05401

École secondaire Hunt

1364 avenue North, Burlington, VT 05408

BHS

67 rue Cherry, Burlington, VT 05408

BTC

29 rue Church, Burlington, VT 05408

Académie Eagle Bay

20 rue Rock Point, Burlington, VT 05408

**Pour toute question, veuillez contacter les services immobiliers
au (802) 864-8453.**

PRÉSENCES / ABSENCES / RETARDS

La présence à l'école est essentielle pour les enfants. La ville de Burlington ainsi que l'État du Vermont continuent leurs efforts pour faire en sorte que les élèves soient présents à l'école pendant toute une journée. Les élèves sont tenus par la loi de l'État d'être présents à l'école, sauf s'ils sont dispensés pour cause de maladie, d'urgence familiale, de pratique religieuse ou d'activité éducative préapprouvée.

En cas d'absence ou de retard, l'école consigne les incidences cumulées de retard et/ou d'absence de chaque élève, ce qui peut être utilisé dans le cadre d'une procédure d'absentéisme. Des services de soutien seront proposés en fonction des besoins.

Les procédures relatives à la présence et à l'absentéisme sont désormais placées sous la responsabilité du Bureau de l'équité. Le Bureau de l'équité a révisé les procédures d'absentéisme scolaire pour les rendre plus réparatrices et équitables, afin d'adopter une approche basée davantage sur les besoins et moins sur la punition. Vous trouverez ci-dessous nos procédures actuelles.

Procédures d'absentéisme et lettre d'absentéisme :

Après 5, 10 ou 15 absences cumulées, les écoles enverront une lettre de réengagement réparatrice (lettre d'absentéisme) et prendront contact à nouveau par téléphone avec la famille de l'élève. Après 15 jours, si possible, une visite à domicile doit avoir lieu pour établir/ établir à nouveau une relation avec l'élève et sa famille afin de comprendre les obstacles qui s'opposent à la fréquentation scolaire.

En 2023/2024, le BSD a mis fin à la pratique consistant à accepter la communication parentale comme principal déterminant pour excuser les absences et a commencé à utiliser les conseils de l'Agence de l'Éducation (AOE) concernant le moment où une absence est considérée comme justifiée.

Absences justifiées

Selon le site Web de l'AOE, une absence est considérée comme justifiée lorsqu'elle résulte des événements suivants :

- Une maladie personnelle ;
- Des rendez-vous avec des professionnels de la santé qui ne peuvent être pris en dehors de la journée scolaire régulière ;
- La célébration de fêtes religieuses reconnues lorsque la pratique est requise pendant une journée scolaire régulière ;
- Des situations familiales d'urgence telles qu'un décès dans la famille ;
- Des absences prévues à des fins personnelles ou éducatives qui ont été approuvées ;
- Des absences dues à une suspension ou à une expulsion.

Toutes les autres absences seront marquées comme étant des absences non justifiées. Les absences non justifiées comprennent par exemple les absences lorsqu'un élève a besoin de plus de sommeil, que la famille est en ville pour une visite, que l'élève participe à un programme alternatif

non approuvé par l'AOE, qu'il y a un événement auquel la famille souhaite assister avec l'élève et qu'elle participe à des programmes tels que Crow's Path, Teresa Davis Art Studios, etc.

Absences planifiées :

En cas d'absences planifiées, les familles doivent soumettre un formulaire de demande d'absence planifiée nous avertissant des absences prévues de trois à neuf jours. Si une absence planifiée se prolonge au-delà de neuf jours consécutifs, un formulaire de demande d'absence planifiée de plus de 10 jours doit être rempli par la famille et signé par le directeur et les enseignants. À moins qu'une absence planifiée de trois à neuf jours ne relève de l'un des six types d'absences justifiées énumérés ci-dessus ou ne soit autrement approuvée par le surintendant, elle sera considérée comme une absence non justifiée.

Absentéisme scolaire :

Nous évoluons vers une approche plus réparatrice axée sur la compréhension des raisons pour lesquelles un élève a été absent, des impacts sur sa scolarité et de la manière dont l'école peut travailler avec la famille pour améliorer son engagement envers l'école. Une lettre de notification d'absentéisme sera envoyée à tout élève qui a cinq absences ou plus de l'école, qu'elles soient justifiées (comme pour cause de maladie) ou non justifiées. Toutes les familles recevront la lettre d'absentéisme quelle que soit la raison des absences. L'absence de plusieurs jours d'école peut avoir un impact sur les progrès scolaires d'un élève, notamment sur le respect des normes de l'État et/ou de ses objectifs IEP. Dans les cas où un élève participe à un programme extérieur un jour par semaine, cela constitue une absence de 20 % du programme de l'année et les familles doivent être conscientes que de telles absences peuvent avoir un impact sur l'apprentissage.

Notre objectif - et celui de la loi de l'État du Vermont - est de s'assurer que les élèves sont à l'école et qu'ils apprennent. Aidez-nous à aider votre élève en soutenant son assiduité.

BIZUTAGE, HARCÈLEMENT ET INTIMIDATION (BHI)

Le District Scolaire de Burlington s'efforce de favoriser un environnement d'apprentissage sûr où tous les élèves et le personnel de l'école font preuve d'un comportement respectueux les uns envers les autres. L'intimidation sous toutes ses formes n'est pas tolérée. Le BSD encourage vivement l'ensemble de sa communauté à signaler tout incident connu de bizutage, de harcèlement et d'intimidation à tout adulte dans n'importe lequel de ses établissements.

Plus particulièrement, **l'intimidation** correspond à un comportement, même électronique, envers un élève de la part d'un autre élève ou d'un groupe d'élèves, qui est répétitif et vise à ridiculiser, humilier et/ou intimider l'élève et qui se produit pendant la journée scolaire sur le terrain de l'école, dans un bus scolaire, avant ou après la journée scolaire et/ou lors d'une activité parrainée par l'école. Des procédures sont en vigueur dans chaque école pour traiter les cas d'intimidation, et les parents sont invités à s'adresser aux administrateurs de

Nutrition infantile et services alimentaires (suite)

- Le déjeuner comprendra des fruits frais, un bar à légumes et du lait - tous les jours.
- Une offre à la carte et des distributeurs automatiques de collations saines sont disponibles pour les lycéens.

Le BSFP est également fier de fournir des repas tout au long de l'été dans le cadre du programme de restauration estivale (Summer Food Service Program).

Nous continuons à accroître la quantité de produits locaux servis dans nos cantines. Nous sommes fiers de dire que tout le bœuf que nous servons provient du Vermont !

Notre programme Farm to School (de la ferme à l'école) permet aux élèves et à leurs familles d'avoir accès à des aliments complets, frais et locaux, ainsi qu'à des produits de nombreux agriculteurs du Vermont, afin de renforcer la santé de notre communauté.

L'achat local permet de soutenir les programmes BSFP, en connectant les enfants à leur système alimentaire et en créant des opportunités pour les agriculteurs locaux de distribuer leurs récoltes aux écoles de leurs communautés.

Notre programme supervise également de nombreux jardins de district et vise à dispenser une formation en matière de jardinage. Visitez notre site Web pour en savoir plus sur toutes les activités Farm to School et bien d'autres initiatives, ainsi que sur nos procédures de paiement pour l'option à la carte et les distributeurs automatiques : <http://burlingtonschoolfoodproject.org>.



Engagement en faveur de la diversité et de l'équité

La diversité de nos élèves est un avantage pour la communauté de Burlington. Le BSD a la conviction que tous les élèves et le personnel méritent un environnement d'apprentissage et de travail sûr et inclusif, où les différences sont valorisées et célébrées. Le district est également convaincu que chaque élève a le droit d'apprendre au mieux de ses capacités.

Le district s'est engagé à réduire l'écart entre les résultats des élèves sur la base des disparités raciales, ethniques, socio-économiques, linguistiques, d'aptitudes ou de toute autre disparité réelle ou perçue susceptible de limiter les chances d'un élève d'être pleinement intégré et de réussir à l'école.

(Suite à la page suivante.)

Engagement en faveur de la diversité et de l'équité (suite)

Le BSD est convaincu que le racisme et la culture de la suprématie blanche ont un impact négatif sur l'ensemble du district et s'engage à éradiquer le racisme et la culture de la suprématie blanche dans le district. Au cours de l'année scolaire 2024, l'ensemble de l'équipe de direction du BSD a travaillé avec Truss Leadership, The Leadership Collaborative et Starling Collaborative afin de participer à une formation en leadership antiraciste fondée sur des pratiques réparatrices.

Nous nous engageons également à faire du BSD un modèle national de bien-être intégral pour les personnes, les jeunes et les adultes appartenant à la communauté LGBTQ+. Nous sommes solidaires avec les élèves, le personnel et les membres de la communauté LGBTQ+ et nous estimons que les écoles ne peuvent être réellement sûres que lorsque chaque élève est assuré d'avoir accès à une éducation sans crainte. Nous soutenons le personnel du BSD qui s'efforce de créer un environnement sûr et favorable pour tous les élèves. Nous soutenons également nos éducateurs qui enseignent un programme inclusif mettant en valeur les personnes, l'histoire et les événements LGBTQ+ et qui sensibilisent à la lutte contre la discrimination, les stéréotypes, les préjugés et le harcèlement. Afin de poursuivre ce travail, le district a créé un groupe de travail LGBTQ+ au cours de l'exercice 22 ; le rapport et les recommandations de ce groupe (y compris la présente déclaration de soutien) sont disponibles à l'adresse suivante :

www.bsdrv.org/district/superintendent/school-assessments-data

Le Conseil des commissaires scolaires de Burlington continue de soutenir et de s'engager dans le travail du district en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Le Bureau de l'équité joue un rôle moteur dans le district sur les questions d'équité et d'accès, notamment en appliquant pleinement les pratiques réparatrices et en fournissant des ressources, un soutien et un plaidoyer en faveur de solutions justes, équitables et inclusives.

L'Agence de l'éducation du Vermont – Les meilleures pratiques des écoles concernant les élèves transgenres et non conformes au genre

Visitez la page :

<https://education.vermont.gov/documents/best-practices-for-schools-regarding-transgender-and-gender-nonconforming-students>

l'établissement lorsqu'ils sont préoccupés par des incidents de ce type. Consultez la section sur le harcèlement des élèves ci-dessous pour obtenir des informations sur les employés désignés dans les écoles et sur les autres ressources disponibles dans le district.

Le bizutage désigne tout acte commis par une personne (individuellement ou en groupe), sur le domaine scolaire ou en dehors, à l'encontre d'un autre élève dans le cadre d'un engagement, d'une initiation, d'une affiliation, d'une fonction ou d'une adhésion à une organisation affiliée au district scolaire de Burlington. Les activités de bizutage ont pour but d'humilier, d'intimider et/ou de rabaisser un autre élève et ne seront pas tolérées dans le district scolaire.

Le consentement ou la tolérance de la victime du bizutage n'exclut pas ceux qui ont participé au bizutage. Le bizutage, la sollicitation, l'indication d'instructions, l'aide ou la tentative d'aide ou d'assistance à une autre personne réalisant un acte de bizutage ou le fait de ne pas prendre de mesures raisonnables pour empêcher l'acte de bizutage sont illégaux et un élève peut faire l'objet de poursuites en vertu de la loi et de la politique du district et d'une pénalité pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars. Les cas de bizutage peuvent également être signalés aux forces de l'ordre.

Voici quelques exemples de bizutage :

1. Toute forme de brutalité physique telle que fouetter, battre, frapper, laisser une marque, administrer des chocs électriques, placer une substance nocive sur le corps ou à l'intérieur du corps, ou toute autre activité similaire.
2. Tout genre d'activité physique telle que la privation de sommeil, l'exposition aux éléments, le confinement dans un espace restreint ou toute autre activité qui crée ou entraîne un risque déraisonnable de préjudice ou qui porte atteinte à la santé mentale ou physique ou à la sécurité de l'élève.
3. Toute activité qui implique la consommation d'aliments, de liquides, de boissons alcoolisées, de spiritueux, de drogues ou d'autres substances qui présentent un risque pour l'élève.
4. Toute activité qui incite, provoque ou exige d'un élève qu'il accomplisse un devoir ou une tâche, qui implique la commission d'un crime ou d'un acte de bizutage.

Les plaintes pour suspicion de bizutage doivent être signalées aux employés désignés ou à l'administrateur de l'établissement de n'importe quelle école, qui enquêteront sur ces plaintes.

Le harcèlement est une forme de discrimination illégale qui ne sera pas tolérée par le district scolaire de Burlington. Le district répondra rapidement à toutes les plaintes de harcèlement et prendra des mesures raisonnables pour mettre fin à la conduite de harcèlement.

Interdiction du harcèlement : Cyberintimidation ou cyberharcèlement

Il n'existe aucune loi spécifique concernant le cyber-harcèlement ou la cyber-intimidation. En revanche, les lois du Vermont qui définissent le « harcèlement » et les « intimidations » ont été modifiées pour étendre leur champ d'application afin d'inclure et de couvrir les comportements qui peuvent se produire en dehors du campus ou en ligne, *mais uniquement lorsqu'il peut être démontré que le comportement a un impact sur la capacité de l'élève à accéder à l'éducation*. Par exemple, le cyber-harcèlement est mentionné ici dans le texte souligné :

A. Harcèlement : un ou plusieurs incidents de comportement verbal, écrit, visuel ou physique, y compris tout incident mené par des moyens électroniques, fondés sur ou motivés par la race, les croyances, la couleur, l'origine nationale, l'état civil, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre, réels ou perçus, d'un élève ou d'un membre de sa famille, qui ont pour but ou pour effet de compromettre ou d'entraver objectivement et substantiellement les résultats scolaires d'un élève ou son accès aux ressources de l'école, ou de créer un environnement objectivement intimidant, hostile ou offensant.

1. **Harcèlement sexuel :** comportement comprenant des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux, écrits, visuels ou physiques de nature sexuelle. **Le harcèlement sexuel de l'article IX** interdit par l'article IX et par la présente politique est un comportement fondé sur le sexe, survenant dans le cadre d'un programme ou d'une activité d'éducation du district, à l'encontre d'une personne aux États-Unis, qui répond à l'un ou plusieurs des critères suivants : 1. Un employé du district scolaire qui conditionne la fourniture d'une aide, d'un avantage ou d'un service du district par la participation d'une personne à un comportement sexuel indésirable ; **OU** 2. Une conduite indésirable jugée par une personne raisonnable comme étant si grave, envahissante ET objectivement offensante qu'elle empêche effectivement une personne d'avoir un accès égal au programme ou à l'activité d'éducation du district ; **OU** 3. Ou tout comportement qui répondrait à une ou plusieurs des définitions suivantes : Agression sexuelle, violence dans les fréquentations, violence domestique, harcèlement. Voir la section Non-discrimination à la page 21 pour connaître les informations relatives au signalement sur la base de l'article IX.
2. **Harcèlement racial :** conduite visant les caractéristiques de la race ou de la couleur réelle ou perçue d'un élève ou d'un membre de sa famille, et comprenant l'utilisation d'épithètes, de stéréotypes, d'injures raciales, de commentaires, d'insultes, de remarques désobligeantes, de gestes, de menaces, de graffitis, d'affichage ou de diffusion de matériel écrit ou visuel, et de railleries sur la manière de parler et de références négatives aux coutumes raciales.



Soins dentaires à l'Académie des arts intégrés

Le Centre de soins dentaires scolaires du Centre de santé communautaire de Burlington (CHC) a été conçu pour garantir l'accès aux services dentaires aux élèves de Burlington à faible revenu qui ne disposent pas d'un accès à une clinique de soins dentaires. Lancé en 2004 en collaboration avec le BSD, les élèves ont la possibilité de s'inscrire à l'école ou d'être orientés vers le CHC pour bénéficier de services dentaires au sein même de l'Académie des arts intégrés. Le centre de soins dentaires scolaires offre des soins dentaires complets et permanents pendant la journée scolaire et assure le transport aller-retour entre les écoles et les rendez-vous à l'IAA. Le personnel propose également une éducation à la santé bucco-dentaire sur les bonnes habitudes d'hygiène de la bouche, l'importance d'une alimentation saine, la façon de préserver le sourire pour toute la vie, et bien plus encore. Les tuteurs dentaires aident également à remplir les formulaires d'inscription et mettent les élèves en relation avec les centres de soins dentaires. Veuillez appeler le **(802) 652-1050** si votre enfant n'a pas consulté de dentiste au cours de l'année écoulée ou s'il n'a pas accès à un centre de soins dentaires. Le centre de soins dentaires scolaire offre des soins dentaires à tous les enfants de la maternelle à la 12^e année du BSD qui ont droit à une aide de Medicaid ou qui ne sont pas couverts par une assurance. Le CHC propose un programme d'assistance financière à échelle variable pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de Medicaid. **Pour plus d'informations sur le programme d'assistance financière à échelle variable, appelez le service d'assistance aux patients du CHC au (802) 264-8124.**

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, nous avons ouvert nos locaux situés dans le quartier South End, rue Pine. Nous prévoyons de réintégrer notre clinique, située au sein de l'Académie des Arts Intégrés (IAA), à l'automne 2025. Une fois de retour à l'IAA, nous envisageons de reprendre un calendrier clinique similaire à celui de l'année scolaire précédente. Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter le (802) 652-1050 pour obtenir de l'aide.

Durant l'année scolaire 2024-2025 :

- Nous avons pris en charge 235 élèves.
- Les enfants ont bénéficié de plus de 319 nettoyages et ont reçu gratuitement des brosses à dents, du dentifrice et des sacs de cadeaux.

3. Autres catégories de harcèlement protégées : comportement visant les caractéristiques de la croyance, de la religion, de l'origine nationale, de l'état civil, d'un handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre, d'un élève ou d'un membre de sa famille ; y compris, sans s'y limiter, l'utilisation d'épithètes, de stéréotypes, d'injures, de commentaires, d'insultes, de remarques désobligeantes, de gestes, de menaces, de graffitis, l'affichage ou la diffusion de matériel écrit ou visuel, les railleries sur la manière de parler ou de s'habiller, et les références négatives aux coutumes liées à l'une ou l'autre de ces catégories protégées.

a. Le harcèlement basé sur la croyance ou la religion

désigne le harcèlement fondé sur ou motivé par la croyance ou les pratiques religieuses, réelles ou perçues, d'un élève ou d'un membre de sa famille, y compris la manière de s'habiller.

b. Le harcèlement fondé sur les origines nationales désigne le harcèlement basé ou motivé par l'origine nationale réelle ou perçue d'un élève ou d'un membre de sa famille, y compris la façon de s'habiller.

c. Le harcèlement fondé sur le statut civil désigne le harcèlement basé sur le statut de mère ou de père célibataire, dirigé ou motivé par le statut civil réel ou perçu d'un élève ou d'un membre de la famille d'un élève.

d. Le harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle désigne le harcèlement basé ou motivé par l'orientation sexuelle réelle ou perçue d'un élève ou d'un membre de sa famille.

e. Harcèlement fondé sur l'identité de genre désigne le harcèlement basé sur l'identité de genre réelle ou perçue d'un individu ou sur des caractéristiques liées au genre, intrinsèquement liées au genre ou à l'identité de genre d'un individu, y compris, mais sans s'y limiter, l'apparence ou le comportement, quel que soit le sexe assigné à l'individu à la naissance.

f. Le harcèlement fondé sur l'expression sexuelle désigne le harcèlement basé ou motivé par l'expression sexuelle réelle ou perçue d'une personne ou d'un membre de sa famille, y compris, mais sans s'y limiter, l'apparence ou le comportement, quel que soit le sexe assigné à la naissance de la personne.

g. Le harcèlement fondé sur un handicap désigne le harcèlement basé sur la manière de parler ou de se déplacer, les capacités cognitives, la réception de services éducatifs en dehors de l'environnement éducatif général ou toute autre manifestation de l'incapacité d'une personne, dirigé ou motivé par l'incapacité mentale ou physique réelle ou perçue d'un élève ou d'un membre de la famille d'un élève.

Signalement d'un cas de harcèlement : tous les élèves, parents/tuteurs et membres de la communauté scolaire sont invités à signaler les incidents de mauvaise conduite ou de harcèlement des élèves à un

employé de l'école, l'employé désigné ou le coordonnateur de non-discrimination (Non-discrimination Coordinator - NDC) de votre école/établissement. Tous les employés de l'école sont des lanceurs d'alertes mandatés ; tout employé adulte de l'école qui voit ou entend, ou reçoit un signalement écrit ou oral, de harcèlement d'élève, doit immédiatement en informer un employé désigné ou le coordonnateur de non-discrimination. Une liste des employés désignés actuels est disponible sur le site bsdvt.org.

Les écoles/établissements publieront les noms de leurs employés désignés / coordonnateur de non-discrimination actuels au début de chaque année. Contactez Sparks, directeur de l'équité, si vous avez des questions à l'adresse suivante : hsparks@bsdvt.org ou au (802) 865-5332.

Le BSD emploie un coordinateur de non-discrimination au niveau du district ainsi que des coordinateurs de non-discrimination au niveau de chaque école. Les coordinateurs de non-discrimination sont chargés de superviser le travail d'enquête des employés désignés du district. Le coordinateur de non-discrimination du district est Sparks, directeur de l'équité. Veuillez contacter le directeur Sparks ou le directeur/la directrice de votre école pour obtenir des informations sur le coordinateur de non-discrimination de votre école.

Enquête : un employé désigné qui n'est pas l'objet de la plainte ou une autre personne désignée entame une enquête dès qu'il est informé de la plainte. Lorsque l'enquête est achevée, le plaignant et l'accusé en sont informés.

Conséquences : si une personne est reconnue coupable de mauvaise conduite ou de harcèlement, elle recevra une éducation ou une formation et fera éventuellement l'objet de mesures disciplinaires (pouvant aller jusqu'à la suspension, l'expulsion ou le licenciement, l'interdiction d'accès à la propriété de l'école) ou d'autres conséquences adaptées à l'infraction et conçues pour prévenir tout harcèlement futur.

Examen indépendant : un plaignant peut demander par écrit au surintendant de procéder à un examen indépendant de l'affaire si le plaignant (1) estime que l'école n'a pas correctement analysé la plainte et qu'elle n'a pas effectué d'enquête sur l'affaire en raison du fait qu'elle estimait que la conduite présumée ne constituait pas un éventuel harcèlement, (2) est insatisfait de la décision finale prise après l'enquête quant à l'existence ou non d'un harcèlement, ou (3) estime que, bien qu'une décision finale ait été prise quant à l'existence d'un harcèlement, la mesure prise par l'école n'a pas été suffisante pour remédier à la situation. L'examen indépendant doit être mené par une personne impartiale conformément à la Politique.

Appel : toute personne reconnue coupable d'actes de bizutage, de harcèlement ou d'intimidation peut interjeter appel de la décision rendue et/ou de toute mesure disciplinaire associée, directement auprès du Conseil scolaire. Le conseil procédera à un examen du dossier. La norme d'examen appliquée par le conseil consistera à déterminer si la conclusion selon laquelle un ou plusieurs actes de bizutage, de harcèlement ou d'intimidation ont été commis constitue un abus

(Suite à la page suivante.)

Soins dentaires à l'Académie des arts intégrés (suite)

- 80 nouveaux enfants se sont présentés au programme dentaire pour un bilan dentaire.
- 546 pansements dentaires ont été appliqués.
- Nous avons pris en charge 8 enfants ayant besoin de soins dentaires urgents pendant qu'ils étaient à l'école.
- 65 enfants ont été orientés vers un cabinet local spécialisé pour des besoins dentaires complexes.



Possibilités d'apprentissage élargies

Le programme d'apprentissage élargi de Burlington (Burlington Expanded Learning Opportunities) favorise le succès social et scolaire de plus de 1 300 élèves du BSD chaque année à travers un programme extrascolaire et estival de qualité dans un environnement qui crée des liens durables avec les autres élèves, les adultes et la communauté. Le programme est destiné aux élèves allant de la maternelle jusqu'à la 12e année et est dispensé tous les jours après l'école, de 17 h à 17 h 30 et aussi durant cinq semaines en été.

Les programmes proposent un éventail d'activités allant du soutien scolaire et des loisirs à l'encadrement des élèves et à l'apprentissage du service communautaire. Chaque programme collabore étroitement avec plus de 50 partenaires communautaires afin de proposer des activités telles que la voile, le travail du bois, l'éducation à l'environnement, la robotique LEGO, l'art et bien d'autres encore.

Visitez le site www.bsdrv.org/expanded-learning pour obtenir des informations sur l'inscription, ou appelez la directrice des opportunités d'apprentissage élargies **Emma Membrino** au (802) 540-0285, poste 71200.



Programmes multilingues

Le Département des élèves multilingues (Multilingual Learners - ML) fournit des services à plus de 500 élèves chaque année.

Le programme soutient les élèves qui parlent une autre langue ou qui ont grandi dans un foyer où l'anglais n'était pas la seule langue parlée. Les programmes multilingues offrent également un soutien aux familles, comme des services d'interprétation et de liaison, des opportunités

de pouvoir de la part de l'enquêteur scolaire. Les appels doivent être interjetés auprès du Conseil scolaire dans les dix jours civils suivant la réception de la notification de la décision selon laquelle un ou plusieurs actes de bizutage, de harcèlement ou d'intimidation ont eu lieu et/ou de toute mesure disciplinaire. Le conseil fixera la date d'une audience de révision lors de la prochaine réunion prévue du conseil scolaire, dans la mesure du possible, mais au plus tard 30 jours après la réception du dossier d'appel.

Représailles : les représailles à l'encontre de toute personne qui dépose une plainte pour harcèlement ou qui coopère à l'élaboration ou à l'instruction d'une plainte sont strictement interdites, constituent un motif de sanction disciplinaire distinct et sont illégales en vertu du 9 V.S.A. 4503(a).

Confidentialité : les plaintes et les conséquences qui en découlent sont confidentielles en fonction des besoins de l'enquête, de l'obligation d'agir en fonction de certains résultats, de la conformité avec la loi du Vermont sur les archives publiques et de la conformité avec la Loi sur les droits à la confidentialité en matière d'éducation familiale.

Procédure alternative de dépôt de plainte : les plaintes pour harcèlement peuvent également être déposées auprès du : Directeur régional, Bureau des droits civils, Département de l'éducation des États-Unis ; 8e étage, 5 Post Office Square, Boston, MA 02109-3921 ; Courriel : OCR.Boston@ed.gov. (617) 289-0111 (ATS); ou la Commission des droits de l'homme de Vermont, 14-16 rue Baldwin, Montpelier, VT 05633-6301, Courriel : human.rights@state.vt.us, (800) 416-2010 (voix) ou (877) 294-9200 (téléscripteur).

Interdiction de discrimination et/ou de harcèlement des employés et d'autres personnes : en résumé, la discrimination et/ou le harcèlement d'un employé ou d'une autre personne protégée par les lois citées ci-dessous et les politiques du Conseil, sur la base de l'une des caractéristiques suivantes : race, origine nationale, couleur, croyance, religion, âge, sexe (y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement sexuel, la grossesse, le statut parental), le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'ascendance, l'état civil, le lieu de naissance ou l'affiliation politique est une forme de discrimination illégale et est interdite par les politiques du district scolaire et comme le prévoit l'article V, section B, 504 de la Loi sur la réadaptation de 1973, 29 U.S.C. § 794, et suiv. ; l'article VI de la loi sur les droits civils de 1964, 42 U.S.C. § 2000d, et suiv. ; l'article VII de la loi sur les droits civils de 1964, 42 U.S.C. § 2000e, et suiv. ; l'article IX des amendements à l'éducation de 1972, 20 U.S.C. § 1681, et suiv. ; la Loi de 1975 sur la discrimination fondée sur l'âge, 29 U.S.C. § 623, et suiv. ; la loi de 1990 sur les Américains handicapés, 42 U.S.C. § 12101, et suiv. ; et les pratiques d'emploi équitables, 21 V.S.A. Chapitre. 5, sous-chapitre. 6 ; les aménagements publics, 9 V.S.A. § 4500 et suiv. tels qu'ils peuvent être modifiés.

RECHERCHE D'ENFANTS

Conformément à la réglementation fédérale, le district scolaire de Burlington a pour objectif de localiser, d'identifier et d'évaluer les enfants dont l'âge varie de la naissance à 21 ans et qui peuvent être éligibles et avoir besoin d'une éducation spéciale et de services associés.

Si vous soupçonnez que votre enfant est handicapé et qu'il est âgé de 0 à 5 ans, veuillez appeler le programme d'éducation préscolaire au (802) 864-8463. Si votre enfant est âgé de 5 à 21 ans, veuillez appeler les services d'aide aux élèves au (802) 864-8456.

CONDUITE

Au cours des dernières années, le BSD a travaillé à l'élaboration d'un code de conduite reposant sur une approche réparatrice. Conformément à notre plan stratégique (Domaine prioritaire 5 : Communauté basée sur les relations grâce à des pratiques réparatrices) et à la loi de l'État qui exige des districts qu'ils disposent de processus clairs pour traiter les questions relatives à la conduite des élèves, nous avons créé et commencé à utiliser un code de conduite réparateur, qui peut être consulté dans la section « Élèves et familles » de notre site web : www.bsdrv.org.

Les élèves, les familles et le personnel du district scolaire de Burlington sont tenus de respecter le code de conduite réparateur du district. En outre, tous les élèves du district scolaire de Burlington sont tenus de se conformer à des attentes raisonnables en matière de conduite et de comportement pendant la journée scolaire, dans les bus scolaires, dans les bus publics régulièrement utilisés pour se rendre à l'école et lors des activités scolaires. Le personnel est chargé d'établir et de maintenir une atmosphère propice à un tel comportement. Les familles et le personnel partagent la responsabilité de favoriser un comportement positif chez tous les membres du district. Toutefois, la véritable responsabilité repose sur les élèves et leurs parents/tuteurs. Les parents/tuteurs seront avertis si le comportement de leur enfant devient inquiétant ou dangereux.

Des dispositions de conduite adéquates sont conçues pour apprendre aux élèves à accepter la responsabilité de leur comportement. Les comportements inappropriés seront traités dans le cadre d'un processus réparateur et les élèves seront tenus responsables de leur comportement. Toute conséquence imposée doit tenir compte des droits de l'élève faisant l'objet de la mesure disciplinaire, dans la mesure où la loi l'exige.

Suspension/Suspension à long terme/Expulsion : les élèves qui enfreignent le règlement de l'école ou les politiques du conseil scolaire, ou qui se livrent à des actes répréhensibles sur le terrain de l'école ou à l'extérieur, peuvent être suspendus ou expulsés. Les suspensions de plus de 10 jours et les expulsions ne sont infligées que sur recommandation du surintendant et à l'issue d'une audience du

(Suite à la page suivante.)

conseil d'administration de l'école. Le conseil scolaire peut renvoyer un élève jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ou pour une durée pouvant atteindre jusqu'à 90 jours d'école, la période la plus longue étant retenue.

Mesures disciplinaires : des mesures disciplinaires sont prises dans le respect des droits de l'élève faisant l'objet de la mesure disciplinaire et dans la limite de ce qui est prévu par la loi.

Pratiques réparatrices : les pratiques réparatrices s'appuient sur la construction et la reconstruction de relations pour créer une culture d'équité et d'appartenance qui aboutit à la guérison et à l'apprentissage. Le district scolaire de Burlington adopte des pratiques réparatrices garantissant que tous, y compris ceux qui ont été lésés, verront leurs besoins et leurs expériences reconnus et pris en compte, créant ainsi un climat de soutien et de responsabilisation envers tous. Dans certains cas, les élèves peuvent être éloignés de leur établissement scolaire d'affectation, mais jamais complètement isolés de leur éducation.

Drogues/Alcool : comme l'exige la loi de l'État du Vermont (article 16, section 1165, 909), les écoles de Burlington disposent d'un programme complet de prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme, de la maternelle à la 12^e année. En outre, il existe des programmes de formation des enseignants, des systèmes de soutien et d'orientation, un accord coopératif d'orientation avec un organisme de traitement agréé, une politique approuvée du conseil scolaire et une sensibilisation à la question au niveau de l'ensemble du district.

Tabac : toute consommation de tabac, sous toutes ses formes, sur le campus de l'école (y compris les cigarettes, les cigares, la chique, le vapotage ou tout autre produit) est interdite par la loi. Le vapotage et toutes les formes de vapotage sont considérés comme des cigarettes ou des produits dérivés du tabac et sont également interdits.

SYSTÈME DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Le système de soutien pédagogique du district scolaire de Burlington a pour objectif de fournir aux élèves l'aide supplémentaire indispensable pour accéder à l'école ou pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'environnement d'enseignement général. Chacun des établissements scolaires de notre district a mis en place une équipe de soutien éducatif (Educational Support Team - EST), qui reçoit les demandes des élèves qui ont des problèmes d'ordre scolaire ou comportemental. Cette équipe aide les enseignants à prévoir les mesures à prendre pour les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire en classe ou lors d'activités scolaires informelles. Cette équipe rassemble également les données recueillies dans le cadre de son travail, qui sont prises en compte dans le plan d'action de l'école lorsqu'il s'agit de renforcer la capacité globale du système de soutien scolaire.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le système de soutien scolaire, veuillez contacter le directeur/la directrice de votre école ou votre psychologue scolaire.

USAGE RESPONSABLE DE L'ORDINATEUR, DU RÉSEAU ET DE L'INTERNET

Le district scolaire de Burlington est conscient du rôle essentiel des technologies de l'information (TI) dans l'apprentissage et l'éducation des enfants d'aujourd'hui pour les préparer à réussir dans la communauté mondiale, et soutient pleinement l'accès des élèves et du personnel à ces ressources électroniques. Les objectifs de cette politique sont les suivants :

1. Instaurer un environnement qui encourage l'utilisation des technologies de l'information de manière à soutenir et à enrichir le programme d'études, à offrir des possibilités de collaboration et à améliorer le développement professionnel du personnel.
2. Veiller à ce que le district adopte les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui accèdent aux appareils informatiques, au réseau et aux ressources Internet du district.
3. Répondre aux exigences des lois fédérales et étatiques applicables qui réglementent la fourniture d'accès à Internet et à d'autres ressources électroniques par les districts scolaires.

Le district scolaire de Burlington fournit aux élèves et au personnel un accès à de nombreuses ressources informatiques, dont l'accès à Internet. Ces ressources offrent la possibilité d'améliorer l'apprentissage ainsi que la communication au sein de notre communauté et avec la communauté mondiale. Cela dit, le privilège de l'accès va de pair avec la responsabilité des élèves, des enseignants, du personnel et du public d'utiliser ces ressources de manière responsable. L'utilisation des ressources informatiques du district par les élèves, le personnel ou d'autres personnes relève d'un privilège et non d'un droit. Les mêmes règles et attentes encadrant l'utilisation des ressources informatiques par les élèves s'appliquent aux autres aspects de la conduite et de la communication des élèves, y compris, mais sans s'y limiter, les procédures du district afférentes au harcèlement et à l'intimidation.

Les ressources informatiques et les réseaux du district sont la propriété du district. Les utilisateurs ne doivent pas espérer bénéficier d'une protection de la confidentialité pour tout ce qu'ils créent, sauvegardent, envoient, reçoivent ou affichent sur les ordinateurs ou les ressources du réseau du district, y compris les fichiers personnels et les communications électroniques.

Cette politique est applicable à toute personne qui accède au réseau, aux outils de collaboration et de communication et/ou aux systèmes d'information des élèves du district, sur place ou à distance, et à toute personne qui utilise les appareils informatiques du district, sur place ou à distance.

Le district n'est pas responsable des usages inadmissibles ou des violations des restrictions en matière de droits d'auteur ou d'autres lois, des erreurs ou de la négligence des utilisateurs,

Programmes multilingues (suite)

d'apprentissage pour les adultes et les familles, et bien plus encore. Selon les directives fédérales de la loi Every Student Succeeds Act, les élèves qui n'ont pas encore atteint une maîtrise complète de l'anglais sont appelés apprenants de l'anglais (English Learners - EL). Ces élèves représentent un sous-ensemble d'un groupe plus large d'élèves qui parlent une langue autre que l'anglais, avec la description plus inclusive d'élèves multilingues (Multilingual Learners - ML).

L'objectif de nos programmes est de fournir aux élèves multilingues un accès équitable à la réussite scolaire et à toutes les opportunités éducatives et parascolaires, tout en leur permettant d'acquérir la maîtrise de l'anglais. Nous y parvenons grâce à un ensemble complet de programmes, comprenant notamment, mais sans s'y limiter, des programmes scolaires protégés offrant un soutien supplémentaire aux élèves nouvellement arrivés ayant une compétence limitée en anglais, un enseignement et un soutien assurés par des spécialistes EL accrédités dans chaque école, des modèles de co-enseignement, des liaisons multilingues, une université parentale, et bien plus encore. Pour plus d'informations à propos de nos programmes, veuillez visiter www.bsdvt.org/multicultural-support ou contacter Miriam Ehteshami-Cating, directrice des programmes ML, à l'adresse suivante : mcating@bsdvt.org.

Programme de liaison multilingue

Le programme de liaison multilingue (ML) constitue une ressource unique du district scolaire de Burlington au service des élèves et des familles multilingues. Ce programme regroupe 12 agents de liaison multilingues à temps-plein qui œuvrent pour mettre en relation les familles et les communautés avec les écoles et apporter un soutien aux élèves parlant 10 langues maternelles différentes. Le programme ML collabore également avec plus de 20 interprètes disponibles sur appel ou sous contrat pour d'autres langues, afin de faciliter la communication entre la maison et l'école. Les agents de liaison et les interprètes veillent à répondre aux besoins d'environ 900 élèves du district scolaire de Burlington, allant de la maternelle à la 12^e année, dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, ainsi que de leurs familles. Pour toute question, veuillez contacter la coordinatrice **Nijaza Semic** au (802) 288-6048 ou par courriel à l'adresse suivante : nsemic@bsdvt.org.

Université des parents

L'Université des parents renforce le sentiment d'appartenance et les liens entre les familles de nos écoles, tout en consolidant la collaboration entre le BSD et l'ensemble de la communauté de Burlington. Le programme est en partenariat avec un nombre croissant d'organisations
(Suite à la page suivante.)

Programmes multilingues (suite)

communautaires, ainsi qu'avec des départements de la ville et de l'État, afin d'offrir des opportunités d'apprentissage aux parents, aux grands-parents et aux tuteurs dans le cadre de plusieurs sessions de 10 semaines qui enrichissent, engagent et responsabilisent les parents et les tuteurs en tant que partenaires égaux dans l'éducation et le bien-être de leurs enfants. Tous les parents ou grands-parents des élèves du BSD sont les bienvenus et sont encouragés à s'inscrire à ce PROGRAMME GRATUIT ; des services d'interprétation sont fournis. Pour plus d'informations sur le programme, veuillez consulter le site www.bsdvt.org/our-schools/parent-university/ ou contacter **Denise Torrey** à l'adresse suivante : dtorrey@bsdvt.org ou au (802) 488-5090.



Participation des parents/de la famille

Burlington s'engage à offrir aux parents/tuteurs la possibilité de s'impliquer dans l'éducation de leur enfant et dans la communauté scolaire. Les directeurs et les enseignants travaillent pour établir des relations solides avec les familles, et celles-ci sont toujours invitées à les contacter pour organiser des réunions individuelles afin de soutenir leur(s) élève(s).

Chaque école primaire et secondaire dispose d'une organisation de parents d'élèves (Parent-Teacher Organization - PTO) et le lycée dispose à son tour d'un club de supporters (Seahorse Pride). Ces groupes offrent aux familles de nombreuses opportunités de s'impliquer, qu'il s'agisse de créer des événements de renforcement de la communauté, d'organiser des ateliers ou de collecter des fonds. Pour participer au PTO de votre enfant, veuillez contacter l'école de votre enfant. Chaque école dispose également, ou prévoit de disposer, de deux groupes consultatifs, l'un pour les familles et l'autre pour les élèves ; veuillez contacter le directeur/la directrice de votre école pour plus d'informations à ce sujet.

En outre, le surintendant accueille deux groupes consultatifs, l'un pour les élèves et l'autre pour les enseignants. Chaque groupe est composé d'au moins 12 membres, dont au moins un représentant de chacune de nos écoles, dans le but d'avoir une représentation diversifiée et globale des familles, des élèves et des enseignants qui composent la communauté BSD. Pour en savoir plus sur les groupes de conseillers, consultez le site www.bsdvt.org/superintendent-advisory-groups/. Le surintendant organise également régulièrement des rencontres publiques informelles, notamment autour d'un café.

Enfin, les bénévoles sont les bienvenus dans nos écoles. Veuillez contacter directement votre école pour en savoir plus sur les possibilités de bénévolat. Pour consulter la procédure du district en matière de bénévolat et d'autres informations, visitez le site www.bsdvt.org/wp-content/uploads/2023/01/B2-Procedure-01.10.2023.pdf.

ni des frais encourus par ces derniers. Le district n'est pas tenu de vérifier l'exactitude, le respect de l'âge ou la facilité d'utilisation des informations trouvées sur le réseau de ressources électroniques du district, y compris Internet. Le district n'est pas responsable de tout dommage subi, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de données ou les interruptions de service. Le district n'est pas responsable de l'exactitude ou de la qualité des informations obtenues ou sauvegardées sur le système de ressources électroniques, y compris le réseau Internet, ni des obligations financières découlant de leur utilisation non autorisée.

Le district se réserve le droit de révoquer les privilèges d'accès et/ou de prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas d'utilisation abusive de ses ressources informatiques. En cas de plainte pour violation du présent règlement par un utilisateur, le district scolaire prendra les mesures nécessaires, conformément à la politique disciplinaire applicable aux élèves. Les plaintes pour violation de cette politique par un membre du personnel seront traitées conformément aux accords contractuels et aux exigences légales.

Le surintendant a la responsabilité d'établir des procédures régissant l'utilisation des ressources informatiques.

ÂGE D'ADMISSION

Les élèves résidant à Burlington peuvent s'inscrire à l'école maternelle s'ils ont cinq ans au plus tard le 1er septembre de l'année de leur inscription. Si un élève a six ans au plus tard le 1er septembre, il peut s'inscrire en première année.

Entrée anticipée en maternelle

Afin de mieux répondre aux besoins de chaque enfant, le district scolaire de Burlington étudiera les demandes d'entrée anticipée en maternelle pour les élèves dont la date de naissance se situe entre le 1er et le 30 septembre. Si vous souhaitez profiter de cette opportunité pour votre enfant, veuillez contacter le programme d'éducation préscolaire du district scolaire de Burlington au (802) 864-8463.

DÉPISTAGE AUDITIF ET OCULAIRE

Chaque année, les écoles sont tenues de procéder à un dépistage des troubles auditif et oculaire des élèves de leur district scolaire qui fréquentent le jardin d'enfants, la maternelle, la première, la troisième, la cinquième, la septième, la neuvième et la douzième année d'école. Les parents sont autorisés à dispenser leurs enfants de ces dépistages en informant les directeurs d'école avant le 1er septembre.

MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

Chaque année, un parent/tuteur est tenu de remplir un formulaire de demande (disponible sur notre site web) pour que des médicaments sur ordonnance puissent être administrés pendant les heures de cours.

Une ordonnance écrite du médecin prescripteur est nécessaire. Les médicaments doivent être apportés à l'école dans leur emballage d'origine, portant le nom de l'élève et la posologie. Les médicaments seront conservés sous clé par l'infirmière scolaire, à moins qu'il ne s'agisse de médicaments vitaux. Pour toute question concernant les médicaments ou pour s'assurer que des plans de santé individuels ont été mis en place si votre élève souffre d'asthme, d'allergies ou de toute maladie chronique nécessitant un plan d'action d'urgence, veuillez contacter l'infirmière de l'école.

RECRUTEURS MILITAIRES/POST-SECONDAIRES

Les parents peuvent demander que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de leur enfant ne soient pas communiqués aux recruteurs militaires ou post-secondaires sans leur consentement écrit préalable. Pour plus d'informations, contactez le directeur de votre établissement.

NON-DISCRIMINATION

Le district scolaire de Burlington ainsi que ses employés se gardent de toute discrimination à l'encontre d'autres employés et/ou de postulants à un emploi, ou d'élèves, en raison de la race, du genre ou du sexe (y compris, mais sans s'y limiter, la grossesse, le statut parental et marital), de la couleur, de l'âge, de la croyance, de la religion, du handicap, de l'ascendance, du lieu de naissance, de l'origine nationale, du statut marital, de l'affiliation politique, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre, sous réserve des dispositions de la loi et des politiques du conseil d'administration.

Cette politique de non-discrimination est applicable à toutes les pratiques, politiques, procédures ou programmes, activités, services et établissements du district scolaire ayant trait à l'emploi et à l'éducation. Par ailleurs, le conseil scolaire prendra des mesures pour employer des personnes handicapées qualifiées dans les programmes bénéficiant d'une aide fédérale en vertu de la Loi sur l'amélioration de l'éducation des personnes en situation de handicap. Les employés, les candidats à l'emploi et les élèves sont invités à recourir aux procédures de plainte internes du district afin de régler toute plainte qu'ils pourraient avoir concernant la violation par le district scolaire de la loi fédérale relative à la discrimination. Tous les employés du district scolaire de Burlington doivent entièrement coopérer à toute enquête menée dans le cadre de ces procédures et doivent faire preuve d'honnêteté et de franchise dans la communication de toute information pertinente. Outre ces procédures de plainte internes, d'autres procédures de plainte sont disponibles et accessibles sur le site Web du district ou auprès du bureau d'un directeur d'école.

Michelle Meola, directrice des ressources humaines, est la coordinatrice du district pour les questions relatives à l'article VI, à la Loi sur la discrimination fondée sur l'âge et à la Loi sur les Américains handicapés (Americans with Disabilities Act Employee



Apprentissage professionnel

L'objectif de l'apprentissage professionnel est de développer et de maintenir le développement et la progression des enseignants de manière constante. Le district scolaire de Burlington fait appel à des fonds locaux et fédéraux pour développer un système d'apprentissage professionnel équilibré intégrant le leadership des enseignants, des consultants locaux, ainsi que des ateliers et formations régionaux.

Au cours de l'année 2025-2026, les éducateurs du BSD assisteront à une série de formations professionnelles définies par l'équipe de direction de l'école dans le cadre de notre plan stratégique.

Dans le respect du repère fondamental du district, selon laquelle tous les élèves sont mis au défi, responsabilisés et engagés, les plans d'apprentissage professionnel au niveau scolaire seront conçus en mettant l'accent sur l'un des trois thèmes principaux du plan stratégique, notamment :

1. Les pratiques pédagogiques antiracistes
2. Le sentiment d'appartenance pour l'inclusion et le développement de l'identité
3. L'apprentissage approfondi du contenu



Informations sur le budget de l'école

Le jour de la réunion municipale, qui se tient le premier mardi du mois de mars, est le moment où les électeurs sont invités à examiner les budgets des écoles. Vous pouvez obtenir des informations sur le projet de budget de l'école auprès de l'une des sources suivantes :

- Le site web du district scolaire à l'adresse suivante : www.bsdt.org
- Le *rapport annuel* du district, mis à la disposition des habitants de la ville en février
- Les réunions du conseil d'administration de l'école
- Les réunions du comité de planification de quartier
- La diffusion de la réunion municipale assurée par CCTV/Channel 17
- Media Factory TV (BT 16 & 216/Comcast 1094) et le site web : mediafactory.org/bsd
- Les délégués scolaires (Pour obtenir les coordonnées, voir le verso de la page de couverture de cette publication).

Coordinator) ; (802) 864-2159 ou (800) 253-0191 (ATS). **Kellie Klasen**, directrice exécutive des services de soutien aux élèves, est la coordinatrice auprès des élèves pour les questions relatives à Loi sur les Américains handicapés et à l'article 504 ; (802) 864-8456 ou (800) 253-0191 (ATS).

Sparks, directeur de l'équité, est le coordinateur de l'article IX pour les employés, les élèves, les parents et d'autres personnes telles que les membres de la famille, les amis, les conférenciers invités ou les visiteurs ; (802) 865-5332 ou (800) 253-0191 (ATS).

Tous les coordinateurs susmentionnés sont à votre disposition à l'adresse suivante : District scolaire de Burlington, 150 Avenue Colchester, Burlington, VT 05401. Pour plus de détails et pour obtenir les informations les plus récentes, visitez le site web du district à l'adresse suivante : www.bsdt.org ou contactez le **service des ressources humaines** au (802) 864-2159 ou au (800) 253-0191 (ATS).

Les requêtes concernant l'application des politiques de non-discrimination peuvent être adressées au directeur régional, Département de l'éducation des États-Unis, Bureau des droits civils, 5e Post Office Square 8e étage/Suite 900, Boston, MA 02109-3921 ; téléphone : (617) 289-0111, fax : (617) 289-0150, ou à la Commission des droits de l'homme du Vermont, 135 rue State, Drawer 33, Montpelier, VT 05633-6301, human.rights@hrc.state.vt.us, (800) 416-2010 (voix/téléscripteur) ; ou (802) 828-2480 (voix/téléscripteur).

Les employés ou les postulants à un emploi qui pensent avoir été victimes de discrimination doivent contacter la Commission américaine pour l'égalité des chances professionnelles (U.S. Equal Employment Opportunity Commission) ; 33 rue Whitehall, 5ème étage ; New York, NY 10004, ou les appeler aux numéros gratuits suivants : (800) 669-4000; (800) 669-6820 (téléscripteur).

COORDONNÉES DES PARENTS/TUTEURS

Nous vous prions de tenir l'école informée d'un numéro de téléphone d'urgence à jour sur lequel la personne ayant les droits et responsabilités parentaux légaux ou le tuteur de votre élève peut être jointe si vous n'êtes pas à la maison. Le numéro de téléphone d'un parent/tuteur sur le lieu de travail ou le numéro d'un voisin ne sera utilisé que pour des urgences individuelles, telles qu'une maladie ou un accident.

LOI SUR LA PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des droits des élèves, les parents/tuteurs ont le droit d'être informés de toute enquête menée auprès de leur(s) enfant(s) par un tiers afin de recueillir des informations personnelles dans le cadre d'études de marché et d'examen médicaux ou de dépistages non urgents et invasifs. Les parents/tuteurs ont le droit d'exclure leur(s) enfant(s) de ces enquêtes et ont également le droit d'inspecter toute enquête et/ou tout instrument

destiné à être utilisé dans le cadre de l'enquête, de l'examen ou du dépistage. De plus, la loi prévoit le droit d'inspecter tout matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme d'enseignement.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

Si la fermeture des écoles de Burlington s'avère nécessaire pour la journée, des annonces seront faites via notre système de communication automatisé après 6h00. Les stations de télévision et de radio locales, notre site Internet et les réseaux sociaux de BSD indiqueront également les fermetures. Les annonces automatisées seront envoyées à travers un ensemble d'appels téléphoniques, de courriels et de messages textuels. Il est essentiel pour les écoles de disposer de coordonnées exactes et actualisées pour notre système de communication. Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées lors de la procédure de mise à jour annuelle de l'élève via le système d'inscription PowerSchool. Au cours d'une journée scolaire, des imprévus peuvent survenir et entraîner la fermeture d'une ou de toutes les écoles de Burlington. Une telle décision sera prise par le bureau du surintendant, en concertation avec les responsables concernés, notamment les directeurs d'école, le directeur des services immobiliers et/ou le service de police de Burlington. La notification de cette décision sera faite le plus tôt possible, bien que certaines situations puissent nécessiter le renvoi immédiat des élèves.

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Le district scolaire de Burlington suit les directives de l'Agence de l'éducation et du Centre de sécurité scolaire du Vermont. Nous œuvrons en permanence pour renforcer et améliorer les mesures de sécurité et la sûreté générale, et notamment la sûreté et le bien-être des personnes. Un plan de gestion de la sécurité en situation de crise et une équipe de réponse rapide en cas de crise à l'échelle du district ont été mis en place pour assurer le bon comportement du personnel de l'école en cas de crise ou de situation de sécurité. En outre, chaque école dispose de sa propre équipe de sécurité en cas de crise, dont les membres se réunissent régulièrement, et d'un comité de sécurité scolaire à l'échelle du district, composé notamment de membres des services de police et d'incendie de Burlington, qui se réunit tous les mois.

Le district dispose d'une liste de protocoles d'intervention standard conçus pour aider le personnel à réagir de manière cohérente et réfléchie lors d'une situation d'urgence. En 2019-2020, un protocole d'intervention basé sur des choix à prendre : « Courir, se cacher, riposter », a été ajouté à ces protocoles en tant que stratégie visant à protéger la vie des élèves et du personnel en cas de menace. Les protocoles d'intervention fondés sur des options sont imposés par l'État et laissent aux gens la possibilité de prendre une décision éclairée, en fonction de leur connaissance de la situation, sur l'action à prendre à un moment particulier. Le district a également mis en place un protocole de gestion de l'évaluation des menaces comportementales à l'échelle du district et des formations aux premiers secours comme stratégies supplémentaires pour répondre aux menaces.



Examens d'État

Tous les élèves de la 3^e à la 9^e année participent à l'évaluation académique annuelle de l'État en mathématiques et en anglais. Par ailleurs, tous les élèves de 5^e, 8^e et 11^e année passent l'évaluation académique annuelle de l'État en sciences. La période d'évaluation prévue s'étend de mars à juin 2026.

Tous les élèves identifiés comme apprenants de l'anglais, y compris ceux présentant des troubles cognitifs sévères, passent l'évaluation annuelle de compétence en anglais de l'État. Cette évaluation permet de suivre leurs progrès dans l'acquisition de l'anglais académique. La période d'évaluation prévue s'étend de janvier à mars 2026.

L'Évaluation nationale des progrès éducatifs (NAEP) est la seule évaluation nationale représentative et continue des connaissances et compétences des élèves américains dans diverses disciplines. La NAEP ne fournit ni résultats individuels aux élèves, ni évaluations spécifiques aux établissements ; elle produit plutôt des données globales sur les acquis des élèves dans les matières évaluées. Cette évaluation est réalisée tous les deux ans, la prochaine session étant prévue au printemps 2026.

<https://education.vermont.gov/student-learning/assessments/state-and-local-assessments>



Santé des élèves

Chaque école dispose d'un bureau de santé où les services sont fournis par une infirmière diplômée, certifiée en tant qu'infirmière scolaire de VT.

En cas de maladie, veuillez garder tout enfant présentant des symptômes à la maison et appeler votre pédiatre. **Les enfants ne doivent pas avoir de fièvre, de diarrhée ou être sujets à des vomissements pendant 24 heures avant de retourner à l'école.** Si un enfant a une angine à streptocoques, il doit prendre des antibiotiques pendant 24 heures avant de retourner à l'école.

L'Académie américaine de pédiatrie recommande une visite annuelle de l'enfant chez votre prestataire de soins primaires. Si votre enfant n'a pas passé d'examen médical au cours de l'année écoulée, veuillez appeler le cabinet de votre médecin pour prendre rendez-vous dès que possible.

La liste complète des protocoles d'intervention en cas d'urgence est disponible sur le site Internet du district à l'adresse suivante : <https://www.bsdvt.org/about-our-school/emergency-procedures/>

Le District a adopté une politique de contrôle d'accès et de gestion des visiteurs qui comprend plusieurs des mesures de sécurité des établissements scolaires suivantes :

Identification : tous les membres du personnel doivent porter en permanence leur badge d'identification avec photo. Cela concerne tous les enseignants, les para-éducateurs, les administrateurs, le personnel d'entretien et des installations, le personnel de restauration et les autres membres du personnel de soutien.

Visiteurs : les visiteurs des établissements doivent s'identifier à l'entrée et à la sortie et porter une carte d'accès visiteur pendant la journée scolaire. Le personnel est appelé à surveiller tout adulte se trouvant dans un établissement sans identification ou carte d'accès et à le rediriger vers le bureau.

Portes : les écoles sont requises de fermer toutes les portes à clé pendant la journée scolaire. Les visiteurs peuvent demander l'accès au bureau principal grâce à un système d'identification fonctionnant à l'aide d'une sonnette / d'une caméra vidéo.

Signalisation : chaque établissement possède des panneaux indiquant à tous les visiteurs qu'ils doivent se rendre au bureau principal pour s'inscrire et obtenir une carte d'accès.

Droits des parents/tuteurs et des élèves admissibles :

- Consulter et examiner le dossier scolaire de l'élève dans un délai raisonnable.
- Demander la rectification du dossier scolaire de l'élève si nécessaire.
- Consentir à la divulgation d'informations personnellement identifiables contenues dans le dossier scolaire de l'élève.
- Déposer une plainte concernant la violation présumée de la FERPA par le district scolaire de Burlington auprès du Département de l'éducation des États-Unis, au Bureau des politiques et réglementations familiales, à Washington, D.C. 20202.
- Demander le dossier d'un district scolaire ou d'une entité éducative relative au transfert d'un élève vers une nouvelle école.

Consultation et examen des dossiers scolaires :

le directeur ou tout autre responsable scolaire concerné prendra le plus rapidement possible les dispositions nécessaires pour permettre l'accès aux dossiers pendant les heures de cours normales et avisera le parent/tuteur ou l'élève admissible qui fait la demande de l'heure et du lieu où les dossiers peuvent être consultés.

Demande de rectification des dossiers scolaires : les parents / tuteurs ou l'élève admissible doivent demander au district scolaire

de Burlington de modifier les dossiers de l'élève. Cette demande doit identifier la partie du dossier qu'ils souhaitent voir modifiée et préciser pourquoi ils pensent qu'elle est inexacte, erronée ou qu'elle viole la vie privée de l'élève ou d'autres droits.

Divulgation d'informations sans le consentement des parents ou du tuteur :

le district scolaire de Burlington peut divulguer des informations contenues dans le dossier d'un élève sans le consentement des parents ou du tuteur, conformément aux dérogations au consentement autorisées par la FERPA, 99 CFR §99.31.

Informations du répertoire : le district peut divulguer des informations classées comme « informations du répertoire » à moins que le parent/tuteur informe le district que ces informations ne peuvent pas être divulguées. Les informations du répertoire sont les suivantes : nom et adresse du parent/tuteur, courriel, nom, adresse et numéro de téléphone de l'élève, date de naissance, sexe, poids et taille des membres des équipes sportives, présence aux activités reconnues par le district, dates de présence, diplômes et récompenses reçus, photo de l'annuaire, photos de classe, dernière école fréquentée et école dans laquelle l'élève a été transféré, le cas échéant. Ces informations peuvent être divulguées à la discrétion des administrateurs du district ou du directeur de l'école.

Restreindre la divulgation des informations du répertoire :

Si vous souhaitez que le district scolaire de Burlington ne divulgue pas d'informations sans votre consentement, les parents/tuteurs ou l'élève admissible doivent soumettre une demande écrite au directeur de l'école de l'élève dans les 10 jours ouvrables suivant la date de distribution de cet avis ou la date d'inscription de l'élève, la date la plus tardive étant retenue.

Divulgation aux enseignants et autres responsables de l'école ayant un intérêt pédagogique légitime :

En vertu de la FERPA et de ses règlements, ainsi que de la politique et de la procédure du conseil scolaire, le district divulguera les dossiers pédagogiques aux enseignants et autres responsables de l'école ayant un intérêt pédagogique légitime. Il s'agit des personnes suivantes :

- Une personne accomplissant une tâche spécifiée dans la description de son poste ou dans un accord contractuel.
- Une personne accomplissant une tâche liée à la scolarité d'un élève.
- Une personne accomplissant une tâche liée à la discipline d'un élève.
- Une personne fournissant un service ou un avantage à l'élève ou à sa famille, tel que des soins de santé, des conseils ou une aide à l'emploi.
- Une personne accomplissant une tâche liée à la présence d'un élève à l'école ou à toute autre question nécessitant l'intervention des forces de l'ordre concernant les élèves.
- Une personne accomplissant une tâche liée à la sécurité du district, y compris de ses élèves.

La procédure complète est disponible sur le site www.bsdvt.org.

QUALIFICATIONS DES ENSEIGNANTS ET DES PARAPROFESSIONNELS

Le district scolaire de Burlington bénéficiant des fonds de l'article I, les parents/tuteurs ont le droit, sur demande, d'obtenir des informations indiquant si l'enseignant de leur(s) enfant(s) répond aux critères de qualification et de licence de l'État, si l'enseignant enseigne dans le cadre d'une dérogation ou d'une licence provisoire, et quelle est la spécialité de l'enseignant telle qu'elle est indiquée dans son baccalauréat ou son master.

Si l'enfant bénéficie des services d'un paraprofessionnel, les qualifications de ce dernier doivent également être fournies. Le district entend qu'aucun élève ne soit enseigné par un professeur pendant quatre semaines consécutives ou plus s'il n'est pas qualifié par sa formation et son expérience. Les parents/tuteurs ont également le droit d'obtenir des informations sur le niveau de réussite de leur enfant dans chacune des évaluations académiques de l'État.

TUTORAT/SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Les élèves ont droit à un enseignement dans un cadre public approprié, à domicile ou à l'hôpital s'ils sont incapables de fréquenter l'école pendant une période de 10 jours scolaires consécutifs ou plus en raison d'un handicap médical ou d'une grossesse. Pour obtenir des informations sur ce service, veuillez contacter le directeur de l'école.

ENREGISTREMENT VIDÉO/FILM/PHOTOGRAPHIE

Le district scolaire de Burlington fait appel à la vidéosurveillance dans divers lieux et à des moments variables dans le cadre d'un système de sûreté et de sécurité. Enregistrer, filmer ou photographier des élèves pendant qu'ils participent à des activités scolaires requiert une planification et une justification adéquates et peut constituer une violation de la Loi sur les droits et la confidentialité en matière d'éducation familiale (FERPA). Le district scolaire de Burlington se réserve le droit de désapprouver tout enregistrement vidéo ou film.

Les parents/tuteurs peuvent choisir de ne pas laisser leur(s) enfant(s) être filmé(s), enregistré(s) ou photographié(s) en remplissant un formulaire distribué chaque année et disponible au bureau de l'école. Les événements tels que les remises de prix, les pièces de théâtre, les remises de diplômes, les concerts, les compétitions sportives ou autres événements similaires qui présentent un intérêt pour les médias sont ouverts au public et, par conséquent, les médias ne sont pas censés faire partie de la présente politique. En cas d'incendie, d'accident ou de circonstances imprévues, le surintendant ou son représentant déterminera si le public et/ou les médias peuvent être autorisés à accéder à l'école.

Cette politique ne s'applique pas aux enregistrements vidéo, aux films et aux photographies qui seront utilisés uniquement par les responsables de l'école ayant un intérêt pédagogique légitime ou lorsque le travail répond à d'autres exceptions aux règles de divulgation de la FERPA. Il est explicitement interdit de filmer ou de photographier un élève sans son consentement préalable, sauf s'il s'agit d'une conséquence directe des procédures de sécurité mises en œuvre à la connaissance et avec l'approbation préalables du directeur de l'école. Quiconque enfreint cette politique risque des sanctions disciplinaires.

POSSESSION D'ARMES

Un élève jugé, par le conseil scolaire à l'issue d'une audience, comme ayant amené une arme à l'école, y compris dans le cadre d'une activité scolaire, peut être renvoyé pour une période pouvant aller jusqu'à une année civile. Une arme englobe, sans s'y limiter, une arme à feu, un dispositif explosif ou un dispositif potentiellement dangereux tel qu'un objet à bords tranchants susceptible d'infliger des blessures corporelles.

Santé des élèves (suite)

Vaccinations

La loi de l'État du Vermont exige que les écoles reçoivent une preuve de l'état vaccinal de votre enfant. Si ce document n'est pas fourni, votre enfant ne peut pas aller à l'école. Personne ne peut s'inscrire dans une école de Burlington s'il n'est pas en possession d'un carnet ou d'un certificat de vaccination adapté à son âge ou à jour (le plus clair des deux), ou d'un document attestant d'une exemption religieuse ou médicale.

Pour se conformer :

- Présentez la preuve des vaccinations requises à l'infirmière scolaire de votre élève.
- Si votre élève n'a pas reçu les vaccins requis, prenez rendez-vous avec son prestataire de soins de santé pour le faire vacciner et contactez l'infirmière de l'école pour vérifier.
- Présenter la documentation appropriée concernant l'exemption de l'élève.

Les vaccinations obligatoires incluent la série complète des vaccins :

- Pour la maternelle uniquement : Hib et PCV.
- Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année : DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche), polio, ROR (rougeole, oreillons, rubéole), hépatite B et varicelle.
- Pour les élèves de 7^e année : TDaP.

Une preuve de vaccination doit être fournie **pour tous les élèves**. Le dossier d'exemption doit être déposé chaque année.

Poux

Les parents/tuteurs devraient examiner la tête de leurs jeunes enfants une fois par semaine, et en particulier avant le retour à l'école après les vacances. La meilleure façon de procéder est d'utiliser un peigne à poux pour passer dans les cheveux humides de votre/vos enfant(s). Si vous découvrez des poux, l'infirmière de votre école ou un professionnel de la santé peut vous donner de bons conseils pour vous en débarrasser.

Si l'on constate que votre enfant a des poux à l'école, vous en serez informé. Un peignage régulier et fréquent constitue le moyen le plus efficace de lutter contre les poux.

Le BSD suit les directives du Département de la santé du VT et des Centres de contrôle des maladies. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à <https://identify.us.com/idmybug/head-lice/head-lice-FAQS/index.html> et/ou <https://www.consumerreports.org/medical-conditions/preventing-and-treating-head-lice/>



Pour connaître toutes les procédures opérationnelles, veuillez consulter le site Web du : www.bsdt.org/district/operational-procedures